

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2018.**



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **mardi 13 février 2018 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents sauf absents excusés : N. ESCLAPEZ qui a donné pouvoir à L. PASCAL et M. JAME qui a donné pouvoir à M. REY. Absente : V. CENTELEGHE. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

**I/ FINANCES**

**A/B/C/ Vote des comptes administratifs, comptes de gestion et restes à réaliser** : le Maire demande à Michel ASTIER de présenter et faire voter les comptes administratifs 2017 **Budget principal** : résultat de l'exercice 159 316,24 €, résultat reporté – 103 906,93 € résultat de clôture + 55 409,31 € - **Budget annexe remontées mécaniques** : résultat de l'exercice : -349 345,78 €, résultat reporté +343 256,67 € résultat de clôture -6089,11 € – **Budget annexe eau et assainissement** : résultat de l'exercice – 38 419,46 €, résultat reporté +20 518,57 € résultat de clôture -17 900,89 € – **Budget annexe cantine** : résultat de l'exercice – 6 671,41 €, résultat reporté – 9 023,82 € résultat de clôture – 15 695,23 € - **Budget annexe Jas de Malivert** : résultat de l'exercice – 4 398,48 €, résultat reporté + 5 320 € résultat de clôture +921,52 € – **Budget annexe chaufferie bois** : résultat de l'exercice – 6 452,06 €, résultat reporté + 48 858,02 € résultat de clôture + 42 405,96 € - **Budget annexe transports scolaires** : résultat de l'exercice +14 487,04 €, résultat reporté +178 806,21 € résultat de clôture + 193 293, 25 € – **Budget annexe caveaux** : résultat de l'exercice 0,00 €, résultat reporté – 3 291,41 € résultat de clôture – 3.291,41 € ( 2 caveaux 6 places non vendus cimetière de Pompeiery). **Les comptes administratifs ont été votés par 11 voix pour et 2 abstentions (L.PASCAL+ pouvoir**, qui précise avoir reçu les documents trop tard pour pouvoir les étudier) sauf celui du budget caveaux **à l'unanimité**. Les comptes de gestion, conformes aux comptes administratifs, ont été votés par 12 voix pour et 2 abstentions (**L.PASCAL+pouvoir**). Les affectations de résultats ont été **votées à l'unanimité**.

**D/ Demande de financement 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de protection des périmètres des sources.**

Le Maire rappelle la demande faite pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux Vignasse (Maure) / Hauts Savornins pour un montant de 97 842 € HT (traitement + clôtures + mises en conformité) avec des aides à hauteur de 30% traitement et 20% clôtures et mises en conformité) pour le Département et 30% traitement et 50% clôtures et mises en conformité pour l'Agence de l'Eau. Travaux prévus printemps 2018.

Une deuxième demande doit être déposée pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour les sources de la Vésaraille et de Couloubroux, pas de partie traitement. Montant des travaux : 89 709 € HT avec une demande de financement de 20 % au Département et 50% à l'Agence de l'Eau (autofinancement de 30%). **Voté à l'unanimité**.

**E/ Demande de financement FODAC Maison des Jeunes.**

Des demandes de financement ont déjà été déposées pour ce projet de réaménagement de la Maison des Jeunes dans le cadre de la DETR et du FEADER. Nous pouvons prétendre, également, à une aide de 25 % du montant dans le cadre du FODAC plafonnée à 11 300 €. **Voté à l'unanimité**.

**II/ AFFAIRES GÉNÉRALES**

**A/ Mise à la vente de lots aux résidences Saint-Pierre.**

Le Maire informe les Conseillers de la mise à la vente de 3 appartements aux Maisons Saint-Pierre (2 appartements de 3 pièces de 65 m<sup>2</sup> et 1 appartement de 4 pièces de 80 m<sup>2</sup>) au prix d'environ 1000 à 1100 € le m<sup>2</sup> + les frais d'agence. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à donner mandat à Benoît CAZERES pour s'occuper de ces ventes et signer les documents nécessaires à ces transactions.

**B/ Installation d'une chaudière à la Maison du Mulet.**

Dans le but d'élargir la palette des propositions et en complément des activités hivernales, la Maison du Mulet sera donc ouverte durant les intersaisons. Il est, donc, nécessaire de pouvoir la chauffer correctement car à l'heure actuelle les équipements sont insuffisants (plancher chauffant, radiateurs complémentaires et la citerne de gaz non branchée). Le Maire propose donc de faire réaliser des travaux d'installation d'une chaudière à gaz ainsi que son raccordement pour un montant de 12 726,50 € HT. **Voté par 11 voix pour et 3 abstentions : G. CHABOT et L.PASCAL + pouvoir.**

**C/ Cession de terrain dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD 900 « Bellevue ».**

Le Maire précise qu'il s'agit d'une reformulation de la délibération prise le 19 octobre 2017 afin de pouvoir rédiger l'acte de vente : « dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD900, le Conseil Départemental et la commune (rajout) envisagent de construire un mur et d'aménager un cheminement piéton » ; et concernant la vente à l'euro symbolique (pour compenser la démolition d'un petit cabanon) de la parcelle cadastrée Section H n° 98 pour une superficie de 318 m<sup>2</sup> il faut rajouter « dès avant le commencement des travaux et la régularisation de l'emprise sur la propriété de M.BIONTINO ». **Voté à l'unanimité**.

#### **D/ Cimetières prorogation du délai initial de régularisation des sépultures.**

Le Maire précise qu'au vu du nombre important de sépultures concernées et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, il propose de proroger le délai initialement prévu au 30/11/17 jusqu'au 30/04/2018. **Voté à l'unanimité.**

#### **E/ Délégation au Maire en matière de création et de suppression de régies.**

Afin de permettre le bon fonctionnement des services municipaux, **le Conseil Municipal à l'unanimité décide** de confier au Maire la délégation suivante : créer, modifier ou supprimer les régies comptables.

#### **F/ Point information transfert de compétences commune/Communauté d'Agglomération.**

Le Maire expose : 2018 voit le retour de certaines compétences à la commune : l'étude des dossiers de demande et le versement des subventions aux Associations, la gestion de proximité (réservations barnums, scènes mobiles), Maison Médicale. Par contre la compétence Petite Enfance est transférée à l'Agglo, mais avec encore une gestion communale pour cette année. Concernant le versement des subventions aux Associations, le Maire propose la création d'un groupe de travail. Après un tour de table, F. CHARRIER, N. ESCLAPEZ et M. JAME souhaitent y participer. Il évoque, également, la création d'un Syndicat de communes (2019) destiné à gérer toutes les compétences ci-dessus.

### **III - CONVENTIONS DIVERSES**

#### **A/ Délégation pour la signature de conventions de passage et d'installation de matériels avec le SDE 04.**

Le SDE 04 demande l'autorisation d'installer un coffret+6 mètres de câbles sur un mur et 15 mètres de câbles en souterrain sur des parcelles communales à Pompiéry. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne** au Maire une délégation permanente de signature pour les conventions de passage et d'installation de matériels avec le SDE 04.

#### **B/ Délégation pour la signature de conventions de mise à disposition de salles communales.**

Dorénavant et pour l'utilisation de façon régulière des salles communales, il sera nécessaire de passer une convention entre la Mairie et l'association utilisatrice. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne** délégation au Maire pour signer ces conventions.

#### **C/ Avenant à la convention de déneigement avec le Centre « Les Cytises ».**

Il convient de modifier le nom du gestionnaire à facturer et donc de transférer la convention de déneigement existante au Conseil de Territoire du Pays Salonnais. **Voté à l'unanimité.**

#### **D/ Avenant à la convention avec l'Association « Cinéma de Pays ».**

Cette convention prévoit un minimum de 8 passages par an soit 16 séances avec 2 films, hors saison estivale. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise** le Maire à signer l'avenant qui fixe à 150 € la participation de la commune.

### **IV/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **A/ Actualisation de l'indice de référence de calcul des indemnités des élus.**

Le Maire propose de prendre une délibération qui précisera « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans en donner la valeur dans le but d'éviter de prendre une délibération à chaque actualisation. **Voté à l'unanimité.**

#### **B/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Le Maire propose, comme les années précédentes, de verser une participation de 120 € pour adhérer à cette Fondation qui apporte aides et conseils pour de petits ouvrages du patrimoine privé et public non protégé. **Voté à l'unanimité**

Le Maire demande l'autorisation d'aborder des questions non prévues à l'ordre du jour, accord des Conseillers.

#### **1/ Convention de transfert des emprunts.**

Le paiement des annuités de 2 emprunts (construction de la Maison de l'Enfance et des Services Publics) était partagé entre la commune et la Communauté de communes du Pays de SEYNE. Au vu de la création de la Communauté d'Agglomération, il convient de signer des conventions de transfert afin que cette dernière puisse payer sa part des annuités. **Voté à l'unanimité.**

#### **2/ Ligne de Trésorerie.**

Au vu d'un décalage temporaire entre l'encaissement des recettes (notamment les subventions) et le paiement des dépenses, et afin d'assurer une bonne gestion, il est nécessaire de contracter une ligne de Trésorerie de 300.000 €. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne** au Maire la délégation de signature pour réaliser les lignes de Trésorerie.

**Séance levée à 23 heures.**